

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du quatrième ordre d'héritiers »

les mots :

« de l'ordre d'héritiers mentionné au 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.